

# SANTÉ MENTALE DES AGENTS.

**DÉTECTER, ÉCOUTER, ASSISTER,  
PRÉVENIR, AGIR :**  
**LES OBJECTIFS ET LES VALEURS DE LA  
CFDT.**



## EXPLICATIONS

La période que nous traversons est, pour la CFDT Cheminots, marquée par la gravité et une immense tristesse. Les drames qui touchent le corps social cheminot ne peuvent ni être ignorés, ni être minimisés.

**FACE À CELA, LA CFDT PREND TOUTE SA PLACE D'ORGANISATION SYNDICALE. NOUS NE NOUS CONTENTONS PAS DE CONSTATER. NOUS PORTONS DES EXIGENCES CLAIRES ET DES PROPOSITIONS CONCRÈTES :**

Au-delà de l'émotion légitime, **il est de notre responsabilité collective de nommer les choses** : lorsque les équilibres psychiques sont durablement fragilisés, sans écoute ni soutien adaptés, les conséquences peuvent être graves, parfois jusqu'à conduire à des gestes irréversibles. C'est le cas à la SNCF ces derniers mois.

**NOS PENSÉES VONT D'ABORD AUX COLLÈGUES DISPARUS, À LEURS PROCHES ET À TOUTES CELLES ET CEUX QUE CES ÉVÉNEMENTS ONT PROFONDÉMENT AFFECTÉS.**

Ces tragédies ne peuvent pas être renvoyées à des situations individuelles isolées.

Assurer avec certitude les causes de ces drames serait présomptueux. Ne pas tenir compte du rôle du travail dans chaque situation serait inconscient.



**Il faut interroger directement les conditions de travail, les choix d'organisation et les transformations imposées au sein de l'entreprise.**

Les réorganisations à répétition, l'intensification du travail, la perte de repères, la pression constante: **tout cela a des conséquences concrètes sur la santé mentale des agents.** Pour la CFDT, il faut dépasser la comparaison avec d'autres entreprises et aller plus loin en prenant en compte la réalité de toutes les cheminotes et de tous les cheminots.

**LA CFDT REFUSE QUE LES RÉALITÉS SOIENT PASSÉES SOUS SILENCE.**

La santé mentale au travail n'est pas une affaire privée. C'est une obligation pour l'employeur. **Garantir la sécurité et protéger la santé — physique comme mentale — des salariés n'est pas une option**, c'est une responsabilité légale et morale. Cela implique d'agir réellement sur les causes.



### STOPPER LES RÉORGANISATIONS :

Un moratoire sur les réorganisations engagées et une remise à plat de celles qui dégradent les conditions de travail



### MESURER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX :

Une évaluation sérieuse et indépendante des risques psychosociaux et des plans d'action locaux immédiats et efficaces.



### ÉCOUTER & ENTENDRE :

Des moyens renforcés pour l'écoute et le soutien des salariés la formation et l'accompagnement des managers



### FAVORISER LE DIALOGUE :

De véritables espaces de dialogue (y compris social) en proximité, où la parole des salariés a un poids réel



### IMPULSER LE CHANGEMENT :

Une politique de prévention ambitieuse avec un regard clair et sincère sur les causes potentielles.



### PRÉVENIR :

Des moyens permettant la mise en œuvre d'une réelle médecine préventive.

**LA CFDT EST ET RESTE VIGILANTE ET DÉTERMINÉE POUR QUE CES SUJETS NE SOIENT NI DILUÉS, NI ÉVACUÉS ET CONTINUERA À S'IMPLIQUER PLEINEMENT, DANS LES GROUPES DE TRAVAIL ET AU-DELÀ. VOTRE PAROLE COMPTE. VOS ALERTES DOIVENT ÊTRE ENTENDUES. ET LES RÉPONSES DOIVENT ÊTRE À LA HAUTEUR. LA SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL EST UN ENJEU COLLECTIF MAJEUR. ELLE EXIGE DES ACTES, PAS SEULEMENT DES CONSTATS NI DES DÉCLARATIONS.**

ENSEMBLE PRÉSERVONS NOUS.

**EN CAS DE BESOIN, QUESTIONS OU PROPOSITIONS CONTACTE-NOUS À [CONTACT@CFDTCHEMINOTS.ORG](mailto:CONTACT@CFDTCHEMINOTS.ORG)**

